



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23 DEC. 2024

ID : 050-200056885-20241220-DEL\_2024\_153-DE

S<sup>2</sup>LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 11 décembre 2024  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

**Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2024\_153

**Autorisation d'ouverture des crédits avant le vote de l'État Prévisionnel des  
Dépenses et des Recettes 2025 - Section d'Investissement - Budgets annexes EHPAD  
Pierre Bérégovoy, EHPAD La Quincampoise et EHPAD La Sérénité**

En l'absence d'EPRD exécutoire au 1er janvier, la règle prévue aux articles R. 314-68 du Code de l'Action Sociale et des Familles et L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique.

Pour les dépenses d'investissement, l'ordonnateur est autorisé, sur autorisation du Conseil d'Administration, à engager, liquider et ordonnancer les dépenses dans la limite du quart des crédits limitatifs ouverts dans le dernier budget rendu exécutoire, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par ailleurs, l'ordonnateur est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote de l'EPRD.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans ce cadre, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement tels que présentés ci-dessous, l'inscription étant faite à l'État Prévisionnel des Dépenses et des Recettes 2025.

Montant total des ouvertures de crédits pour le budget annexe de l'EHPAD Pierre Bérégovoy :

*Section dépendance*

- Chapitre 21 : 1 400 €

*Section hébergement*

- Chapitre 20 : 2 561.25 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20241220-DEL\_2024\_153-DE

S<sup>2</sup>LOW

- Chapitre 21 : 19 205.20 €

*Section soin*

- Chapitre 21 : 10 745.21 €

Montant total des ouvertures de crédits pour le budget annexe de l'EHPAD La Quincampoise :

*Section dépendance*

- Chapitre 21 : 1 500 €

*Section hébergement*

- Chapitre 20 : 3 415.25 €
- Chapitre 21 : 10 933. 67 €

*Section soin*

- Chapitre 21 : 14 924.65 €

Montant total des ouvertures de crédits pour le budget annexe de l'EHPAD La Sérénité :

*Section hébergement*

- Chapitre 20 : 1 579.50 €
- Chapitre 21 : 14 390.48 €

*Section soin*

- Chapitre 21 : 7 445.37 €

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**